Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil Municipal Séance publique ordinaire du MARDI 04 AVRIL 2023 20 heures 30

OBJET:

04/04/2023 N° 9

FONCIER: AUTORISATION
SIGNATURE D'UNE PROMESSE
VENTE POUR LA CESSION DE
PARCELLE CADASTREE ZB16

Le Maire certifie:

DE la convocation de tous les conseillers DE municipaux en exercice a été faite dans les formes et LA délais prescrits par la loi ; que la délibération ciaprès transcrite a été affichée par extrait, à la porte de la mairie.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

<u>Présents</u>: Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Excusée ayant donné mandat : Sabine LAURE à Alain BLETTERIE

Absent: Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE POUR LA CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZB16

Dans le cadre de l'opération « Déviation RN7 Les Tuileries – St Germain Lespinasse », L'État via le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires propose une promesse de vente unilatérale de la parcelle cadastrée ZB n°16 d'une contenance de 603.27 m² située lieu-dit « le Moulin à Vent Ouest », le long de l'actuelle RN7.

La cession interviendra moyennant le versement d'une indemnité d'acquisition pour une valeur toutes indemnités comprises de 217,08 € soit 0,36 €/m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le projet de promesse de vente présenté en annexe ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Approuve le projet tel que présenté par M. le Maire

▶ Donne délégation à M. le Maire pour adapter si besoin à la marge le texte de la présente promesse de vente jointe en annexe

- ▶ Autorise M. le Maire à signer le projet de promesse unilatérale de vente concernant la parcelle cadastrée ZB n°16.
- ► Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire, Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le 2 9 AVR. 2023

La secrétaire de séance, Chantal PAIRE

OF ST-R